



Communiqué de presse FNCS- FFMPS- MDM

## ACCES A LA SANTE POUR TOUS

D'importantes inégalités sociales et territoriales de santé persistent en France notamment en matière d'accès aux soins de premier recours.

Une part croissante de publics ne bénéficie pas de couverture maladie de base ou complémentaire.

**Nombre de patients rencontrent des difficultés d'accès à leurs droits** sociaux et sanitaires, ce qui empêche ou limite leur accès aux soins primaires ou de second niveau et rend impossible de construire ou reconstruire avec eux un parcours de soins.

Des outils ont été mis en place dans les hôpitaux : **les permanences d'accès aux soins et à la santé (PASS)** avec comme objectifs de proposer aux patients qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins, quelles que soient ces difficultés, un accompagnement social renforcé, étape primordiale pour leur prise en charge hospitalière et un retour vers des dispositifs de droit commun.

**En médecine de ville, une expérimentation de PASS ambulatoires** s'appuyant sur des centres de santé ou des réseaux est développée depuis 3 ans par l'ARS Ile de France. Son évaluation est très positive.

La FNCS et la FFMPS avec Médecins du Monde demandent aux candidats aux élections législatives d'inscrire dans leurs programmes des mesures permettant l'accès aux soins ambulatoires des publics précaires ou vulnérables faute de couverture sociale, d'AME voire de complémentaire.

**Des médecins généralistes dans les centres et maisons de santé** prennent en charge et deviennent médecins traitants de ces patients, s'appuyant sur des personnels de médiation sociale qui mènent ces missions d'accompagnement aux droits sociaux. Ils démontrent l'adaptation de ces structures pour l'entrée et le maintien dans un parcours de soins des personnes en situation de précarité-vulnérabilité. Avec des financements ad hoc, elles seraient en capacité d'offrir l'accueil et le service des PASS ambulatoires au plus près des populations et participeraient ainsi à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

**Les financements suffisants et pérennes doivent être mobilisés** par l'Accord National des Centres de santé et l'Accord conventionnel interprofessionnel des Maisons de santé.

C'est un choix politique à prendre qui honorera et garantira une société juste et solidaire attentive à toutes et tous.

Dr Richard LOPEZ  
Président FNCS

Dr Pascal GENDRY  
Président FFMPS

Dr Françoise SIVIGNON  
Présidente Médecins du Monde